



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 7 décembre 2020, le règlement suivant :

RCA20-14007: Règlement autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 25 mars 2021. Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 29 mars 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
